

CENTRE FIDUCIAIRE ET COMPTABLE D'ALSACE
Société par Actions Simplifiée d'Expertise-comptable et de Commissaires aux comptes
au capital de 500.000 euros
Inscrite au Tableau de l'Ordre des experts-comptables de la Région Alsace
sous le numéro 18 00002489 01
et auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Colmar
Siège social : 24, avenue de Bâle 68300 SAINT-LOUIS
RCS MULHOUSE TI 491 199 097

06 03 577

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 JUILLET 2019**

TRIBUNAL D'INSTANCE DE MULHOUSE
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
Date d'enregistrement au greffe :
N° du dépôt

25 OCT. 2019

QUATRIÈME RESOLUTION

Le Greffier

A 10818

Les mandats des **Commissaires aux comptes** arrivant à échéance à l'issue de la présente assemblée, l'assemblée générale décide de ne pas renouveler Monsieur Emmanuel CHRIST dans ses fonctions de Commissaire aux comptes titulaire, ainsi que Monsieur Thierry BLIND dans ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant.

L'assemblée générale décide de nommer, avec effet de ce jour :

- la société STRATEGIE GESTION EXPERTISE SARL, avec siège au 1, Allée de Stockholm – Espace Européen de l'Entreprise 67300 SCHILTIGHEIM, en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire,
- la Société MK AUDIT SARL, avec siège au 17, route de COLMAR 68150 OSTHEIM, en qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant,

pour une période de 3 exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021

La société STRATEGIE GESTION EXPERTISE SARL et la MK AUDIT SARL ont fait savoir à la société qu'il acceptait cette nomination et que rien ne s'opposait à cette acceptation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée, 500 000 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenues.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée, 500 000 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenues.

Pour copie certifiée conforme
Le Président
M. Jean-Frédéric BACHER

